

PROCÉDURES D'INSCRIPTION ÉTÉ 2012 POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Les membres s'inscrivant à l'ASP pour la première fois devront se préinscrire en ligne en complétant et en soumettant notre formulaire de Demande d'inscription en ligne (veuillez consulter les Instructions de Demande d'inscription en ligne pour plus de détails).

La Demande d'inscription et les deux formulaires supplémentaires générés par le processus d'inscription en ligne (le Bordereau d'affiliation des membres de la FSQ et le Code d'éthique de l'ASP) devront être retournés à l'ASP, complétés et dûment signés, avec votre paiement pour le montant total des frais d'inscription. Veuillez vous reporter au point 4 des Termes et conditions d'inscription pour obtenir des instructions sur comment et où remettre les formulaires et le paiement.

Les demandes d'inscription seront validées uniquement lorsque le paiement pour le montant total des frais d'inscription sera reçu par l'ASP.

Les membres ci-dessous doivent être photographiés par l'ASP pour la production d'une carte I.D. Photo :

- **Membres nés en 2000 qui s'inscrivent pour le soccer récréatif (Ligue Maison)**
- **Membres déjà confirmés comme faisant partie d'une équipe de développement U8.**
- **Membres nés en 2000/2001/2002/2003 qui ont joué ligue maison la saison dernière mais qui ont été confirmés comme faisant partie d'une équipe compétitive pour la saison 2012.**

Veuillez noter que c'est la responsabilité du membre de s'assurer qu'il se présente pour se faire photographier par l'ASP. La carte I.D. Photo est requise avant le début de la saison.

La fin de la période d'inscription est le 31 mars 2012. Les inscriptions reçues le 1er avril 2012 ou après (par le biais de l'inscription en ligne, en personne ou par la poste oblitérées le 1er avril ou après) sont automatiquement placées sur une liste d'attente et doivent être accompagnées d'un paiement pour le montant total des frais d'inscription plus les frais de retard de 25 \$. La participation n'est pas garantie pour les inscriptions reçues après la date limite d'inscription.

Politique de remboursement

1. Pour les demandes de remboursement avant de 11 mai 2012 : veuillez accéder et compléter le formulaire de demande de remboursement de notre site Web (<http://www.soccerpierrefonds.ca>) et le soumettre à: clubadministrator@soccerpierrefonds.ca ou en personne à notre bureau : Centre communautaire Marcel Morin, 4999 René-Émard (coin boul. Gouin), Pierrefonds.

Veuillez noter : un frais administratif de 25,00 \$ par joueur sera retenu par le Club.

2. Aucun remboursement ne sera accordé après le 11 mai 2012.